



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Affaires générales

Luxembourg, le 6 juin 2016

Monsieur le Ministre aux Relations
avec le Parlement
Service central de Législation
43, boulevard Roosevelt
L-2450 Luxembourg

Concerne: question parlementaire N° 2047 de Monsieur le Député André Bauler

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par l'honorable Député Bauler.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 6 juin 2016

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 2047 du Député André Bauler

Suite à l'appel à candidatures du 18 juin 2015 pour la participation à l'élaboration du projet de développement scolaire du futur lycée à Clervaux, vingt-cinq enseignants ont manifesté un intérêt particulier. Durant une grande partie de l'année scolaire en cours, les travaux consistaient essentiellement dans des démarches réflexives, quant au profil ainsi qu'à l'identité du lycée à Clervaux.

Une identité propre : un lycée axé sur les compétences du 21^e siècle — Notre économie est déjà numérique, notre société le devient chaque jour davantage. Le Luxembourg a choisi d'occuper toute sa place dans ce tournant civilisationnel, en lançant en octobre 2014 l'initiative « Digital Lëtzebuerg », laquelle se décline en une stratégie « Digital (4) Education ».

Le futur lycée à Clervaux incarnera cette direction et jouera pleinement son rôle au sein de la communauté des acteurs du numérique. Il réalisera cette ambition en lançant sur le long terme un programme de développement des compétences numériques dans des classes inférieures de l'enseignement secondaire et secondaire technique.

Notre environnement social, économique et technologique vit des transformations permanentes ; l'Éducation nationale a le devoir d'équiper les élèves des compétences et des connaissances dont ils auront besoin dans cet univers mouvant. Dans cette perspective, les stratégies éducatives du lycée privilégieront le renforcement des compétences spécifiques au 21^e siècle. Il s'agit de renforcer les capacités des jeunes dans des domaines qui contribuent à former une société résiliente, en mesure de bien s'adapter à l'accélération du changement. L'accent n'est plus mis sur l'enseignement de faits, mais sur celui de compétences en apprentissage et innovation, de compétences en information, média et technologie et de compétences sociales permettant de s'orienter dans sa vie privée et sa carrière professionnelle. Parallèlement aux dimensions informatiques, numériques et médiatiques, la communauté enseignante mettra ainsi en œuvre une démarche transversale propre afin de développer chez chaque élève créativité, innovation, entrepreneuriat, esprit de collaboration, sens de la communication, pensée critique, aptitude à la résolution de problèmes, goût et expérience de la culture, pratique de la citoyenneté... ce qui constituera

le fondement du projet pédagogique, de la méthodologie et de la vie quotidienne au lycée avec l'objectif d'apporter aux élèves la combinaison gagnante entre transmission de savoirs et acquisition de compétences et expertises, elles-mêmes indispensables à l'appropriation continue de nouveaux savoirs. La réussite de nos jeunes passe par là.

Des TIC aux MITIC — Le lycée à Clervaux élargira le concept de TIC (Technologies de l'information et de la communication) à la notion de MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication). Ainsi seront prises en compte les convergences, créées par le « tout numérique », entre l'informatique et les médias (presse, radio, télévision, édition multimédia, web) et la banalisation d'Internet comme environnement de travail quotidien. Les MITIC seront également le lieu du rapprochement entre l'informatique et la critique de l'information (éducation aux médias), qui pendant longtemps ont fait leur chemin séparément.

Un lycée d'échange — Parallèlement aux dimensions informatiques, numériques et médiatiques, le lycée aura une assise régionale forte. C'est pourquoi le lycée à Clervaux :

- collaborera et coopérera intensivement avec les familles et les parents d'élèves ;
- deviendra un lieu d'échanges intensifs avec les entreprises ;
- deviendra une plateforme pour organiser des activités culturelles ;
- mettra en place un programme de formation pour adultes ;
- promouvra l'échange régulier entre l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire ;
- collaborera avec les associations sportives.

Le concept d'ensemble du nouveau complexe scolaire permettra aux élèves, aux enseignants et aux parents ainsi qu'aux collectivités locales et régionales de s'identifier au nouveau lycée afin de l'utiliser comme plateforme d'échanges et de développement régional.

Si pour une grande partie de l'année scolaire en cours, les travaux consistaient plutôt dans des démarches réflexives, elle serait clôturée par une journée pédagogique fin mai qui se penchera plus concrètement et plus pratiquement sur les sujets suivants :

- les compétences du 21^e siècle dans l'enseignement quotidien ;
- MITIC (médias, images, technologie de l'information et de la communication) – intégration des MITIC dans l'enseignement quotidien ;
- l'orientation au lycée à Clervaux ;
- organisation de l'horaire de 8 h à 18 h ;
- family learning – intégration des tous les parents dans la communauté scolaire ;
- culture de la communication et concepts personnels.

À partir de juin 2016 et en se basant sur ce qui précède, six groupes de travail vont mettre sur pied et concrétiser le cadre pédagogique.

Au vu de ce qui précède, je prévois de soumettre au Conseil de Gouvernement un avant-projet de loi modifiant la loi du 13 juin 2013 portant création d'un lycée à Clervaux afin que l'offre scolaire du lycée à Clervaux soit complétée par la division supérieure de l'enseignement secondaire, le cycle moyen et le cycle supérieur de l'enseignement secondaire technique. De surcroît, le lycée à Clervaux offrirait une structure d'accueil pour élèves à besoins spécifiques.

Le lycée à Clervaux compte offrir des systèmes d'enseignement et de formations

professionnelles, particulièrement dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des médias.

Dans le canton de Clervaux, nombreux sont les emplois qui sont en étroite relation avec les métiers de la construction. Voilà pourquoi l'offre scolaire pourrait être complétée par divers régimes de la formation professionnelle qui sont tous en relation avec le domaine de la construction, de la conception, de la réalisation, de l'exploitation et de la réhabilitation d'ouvrages de construction et d'infrastructures.

Pour des raisons pédagogiques et en vue d'une utilisation rationnelle des infrastructures et équipements, il y aurait lieu de regrouper verticalement les formations de la même spécialité, notamment pour les formations en relation avec les technologies de l'information et de la communication, ainsi que pour celles en relation avec le domaine de la construction.

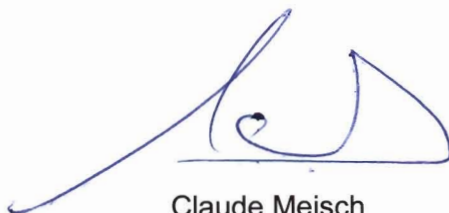
De plus, le cycle complet de la division technique générale, ainsi que le cycle complet de la section sciences naturelles seraient également offerts au lycée à Clervaux.

Afin de diversifier l'offre scolaire et de donner à un maximum d'élèves une opportunité de poursuivre leur scolarité au lycée à Clervaux, il est envisagé d'offrir de la formation professionnelle initiale, la division de l'apprentissage hôtelier et touristique – section des cuisiniers et de la formation professionnelle de base, la section des cuisiniers.

Enfin, l'offre serait complétée par le cycle complet de la division supérieure de l'enseignement secondaire. Dans la perspective d'une offre verticale, le lycée à Clervaux offrirait le cycle de spécialisation « sciences naturelles – mathématiques » qui sera complété par des cours de bio-informatique.

Toutes les sections et toutes les divisions pourraient être prévues, sachant que l'autorisation définitive d'organiser les classes d'une section, d'une division donnée est à accorder par le ministre ayant l'Éducation nationale dans ses attributions, à condition qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves inscrits.

Il va sans dire que la création d'un bac de type international diversifierait l'offre scolaire ce qui serait bénéfique aux élèves luxembourgeois et ceci dans toutes les régions du pays. C'est pourquoi j'ai chargé mes services d'étudier d'une manière plus générale dans quel lycée une offre de ce genre serait opportune.



Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse